

**Décision**

**Convention de partenariat culturel avec le  
Théâtre du Château d'Eu  
Saison 2024-2025**

Le Maire de la commune de Criel-sur-Mer,

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- les délibérations n°2020-05/05 et n°2022-06.22 du Conseil municipal relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

**Considérant** la nécessité de passer une convention de partenariat culturel avec le Théâtre du Château d'Eu pour la saison 2024-2025, pour le co-accueil du spectacle « l'Elan de Suzie » .

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** de signer la convention de partenariat culturel avec le Théâtre du Château d'Eu pour la saison 2024-2025, pour le co-accueil du spectacle « l'Elan de Suzie » avec 2 représentations.

**Article 2 :** La participation financière de la commune de Criel s'élève à 50% du coût de la prestation ( 1 293 €).

Le Théâtre du Château d'Eu présentera une facture à la Mairie.

Le règlement se fera par mandat administratif sous 30 jours

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services et le Trésorier public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Criel sur Mer, le 12 mars 2025

Le Maire,  
Alain Trouessin

  
